

## Quelques conseils et recommandations qui peuvent vous faciliter la vie.

### **Menuiseries et volets**

Vérifiez périodiquement les rainures et les trous d'évacuation d'eau afin qu'ils ne soient pas obstrués. Ne peignez pas les joints d'étanchéité des fenêtres en bois, cela risquerait de les détériorer. En aucun cas, vous ne devez peindre le PVC ou l'aluminium, un nettoyage régulier avec de l'eau savonneuse est suffisant.

Ne percez pas les fenêtres PVC ou aluminium, utilisez des tringles à rideau adhésives.

### **Chauffage**

Pensez à dépoussiérer vos radiateurs ou convecteurs afin que la chaleur se diffuse normalement. Ne posez pas de tablettes sur les radiateurs ou convecteurs. Ne mettez pas de linge à sécher sur les appareils : il empêche

la diffusion de la chaleur et l'humidité dégagée entraîne l'apparition de moisissures.

### **Plomberie**

Manœuvrez périodiquement le robinet d'arrêt général. Pour prolonger la durée des joints, ne serrez jamais vos robinets à fond.

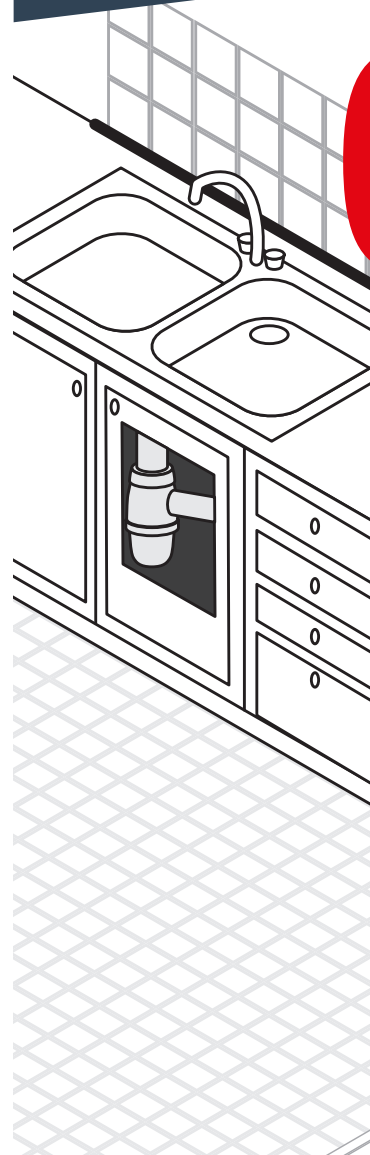
### **Ventilation aération**

La ventilation de votre logement vous permet de renouveler l'air que vous respirez. Ne bouchez jamais vos aérations et nettoyez les régulièrement. Une bonne circulation de l'air évite l'accumulation de gaz toxiques, l'humidité et l'apparition de moisissure. Nettoyez vos bouches d'aération à l'eau savonneuse, ne raccordez pas vos sèche-linges sur les aérations.

*L'Office peut être amené à effectuer des travaux, des désinsectisations, des réhabilitations... votre bail vous fait obligation de laisser l'accès de votre logement aux personnels habilités, à défaut, vous pourriez y être contraint, par voie de justice à vos frais. Soyez attentifs à l'affichage dans les halls, dans les loges de vos gardiens et les communications de l'Office qui accompagnent vos avis d'échéances.*

**conseils & astuces**

**OPH**  
Office Public de l'Habitat  
Villeneuve-Saint-Georges ■■■



# QUI fait QUOI ?

*Plomberie, électricité, menuiserie, serrurerie... Pas facile de s'y retrouver dans la jungle des petits travaux du quotidien. Certains d'entre eux relèvent de l'entretien et sont à la charge du locataire. D'autres sont du ressort de votre bailleur. D'autres encore sont de votre responsabilité, mais l'Office les assure pour votre compte. Dans ce petit guide vous retrouverez quelques repères. Et sur notre site, vous avez accès à l'ensemble des textes\* qui réglementent l'entretien de votre logement.*

*\* loi n° 89-462 du 06 juillet 1989 (articles 6C et 7D) et décret n° 87-712 du 26 août 1987.*

## À la charge du locataire

### Installations sanitaires :

- 1 Déboucher les canalisations avant colonne
- 2 Entretien ou remplacer l'abattant WC.
- 3 Nettoyer les dépôts de calcaire.
- 4 Entretien le flexible et le pommeau de douche.
- 5 Entretien et assurer l'étanchéité des faïences.

### L'aération

- 6 Entretien et nettoyer les bouches d'aération et de ventilation.

### La serrurerie

- 9 Entretien ou remplacer les gonds et paumelles, les poignées de porte et de fenêtre.
- 10 Entretien ou remplacer les canons.
- 11 Entretien ou remplacer les mécanismes d'ouverture des volets roulants (manivelles...)
- 12 Clés et badges d'accès.
- 13 Entretien ou remplacer le canon de la boîte aux lettres.

### Les équipements électriques

- 14 Entretien ou remplacer les prises électriques, de téléphone ou d'antenne TV et les interrupteurs (entretien courant).
- 15 Entretien l'interphone.
- 16 Remplacer les fusibles.
- 17 Entretien les détecteurs automatiques de fumée.

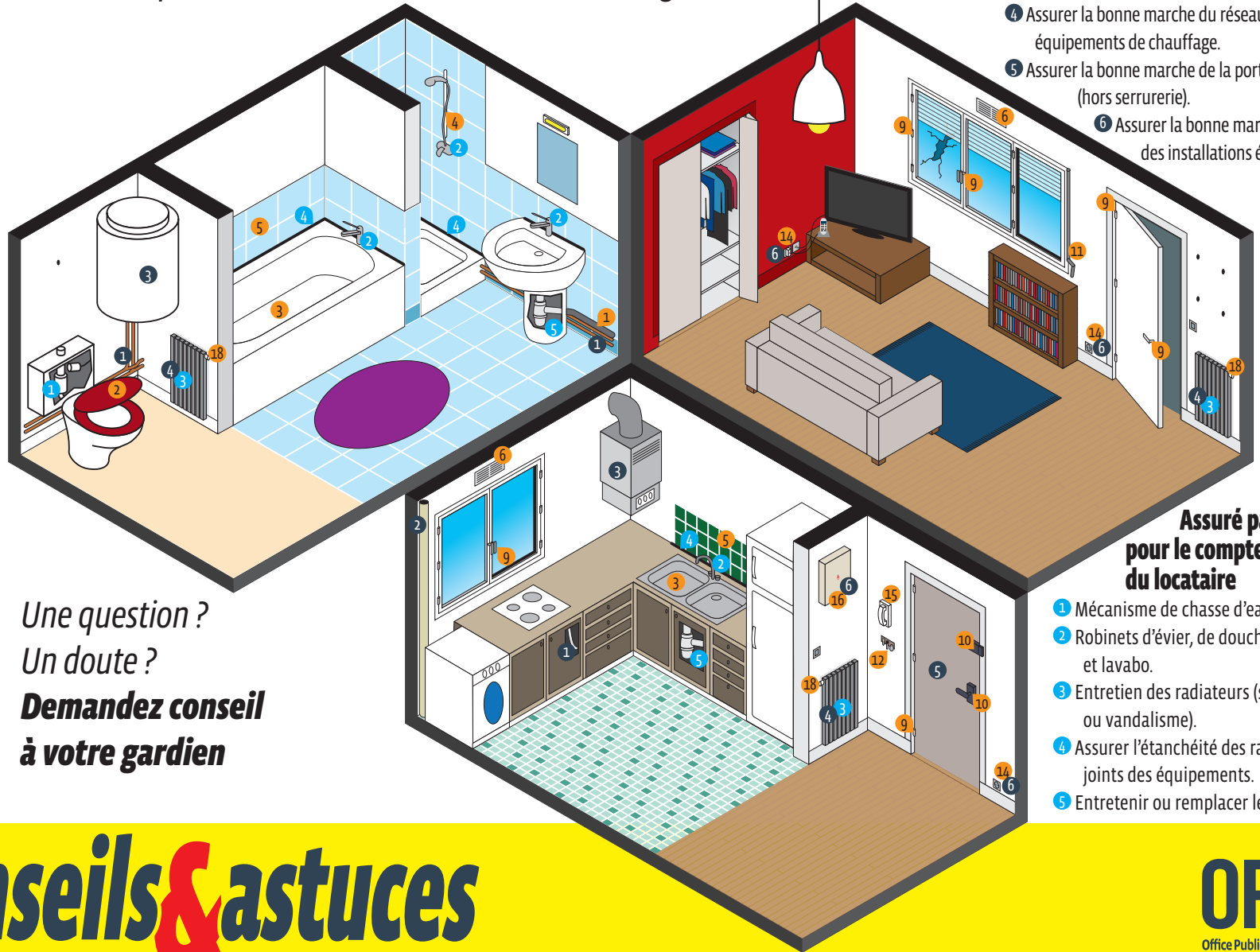
### Le chauffage

- 18 Dépoussiérer les thermostats et les radiateurs.

## Votre logement est votre lieu de vie.

Pour votre confort, vous devez en prendre le plus grand soin.

Électricité, gaz, chauffage, peinture, sols, revêtement muraux... ces divers points sont à surveiller ou à contrôler régulièrement.



## À la charge de l'OPH

- 1 Assurer la bonne marche des canalisations de gaz, d'eau et d'évacuation.
- 2 Entretien la colonne d'évacuation.
- 3 Entretien ou remplacer les équipements de production d'eau chaude sanitaire.
- 4 Assurer la bonne marche du réseau et des équipements de chauffage.
- 5 Assurer la bonne marche de la porte palière (hors serrurerie).
- 6 Assurer la bonne marche des installations électriques.

Une question ?  
Un doute ?  
**Demandez conseil  
à votre gardien**

**Assuré par l'OPH  
pour le compte  
du locataire**

- 1 Mécanisme de chasse d'eau.
- 2 Robinets d'évier, de douche et lavabo.
- 3 Entretien des radiateurs (sauf bris ou vandalisme).
- 4 Assurer l'étanchéité des raccords et joints des équipements.
- 5 Entretien ou remplacer les siphons.

# conseils & astuces

**OPH**  
Office Public de l'Habitat  
Villeneuve-Saint-Georges 93